FAMILLE

Assistant maternel

Vous êtes assistant(e) maternel(le) ou souhaitez le devenir ? Parents, vous avez quelques interrogations sur ce mode de garde pour votre enfant ? Le Département de l'Indre vous accompagne dans votre projet.

Vous êtes assistant(e) maternel(le) ou souhaitez le devenir ? Parents, vous avez quelques interrogations sur ce mode de garde pour votre enfant ? Voici toutes les informations utiles à votre projet.

Choisir un(e) assistant(e) maternel(le)

L'assistant(e) maternel(le) est la personne qui accueille à son domicile un ou plusieurs enfants durant le temps de travail des parents. Vous recherchez un mode de garde souple et situé à proximité de votre domicile ou de votre lieu de travail pour accueillir votre enfant : faites appel aux services de l'un des assistants maternels agréés dans le département de l'Indre !

Vous pouvez obtenir la liste des assistants maternels auprès du service de la Protection Maternelle et Infantile, de votre mairie, des RAM (relais assistants maternels) ou sur le site www.assistantes-maternelles-36.fr

Les assistants maternels peuvent aussi exercer en Maison d'Assistants Maternels (MAM). 7 MAM sont en activité sur les communes de Châteauroux, Éguzon, Le Poinçonnet, Sainte-Lizaigne, Sainte-Sévère-sur-Indre, Tendu et Villedieu-sur-Indre. Les MAM offrent 79 places d'accueil.

Le service de PMI intervient, également, préalablement à toute ouverture de structure d'accueil et est responsable du contrôle de leur fonctionnement. Le département compte 39 structures d'accueil de jeunes enfants et offre une capacité d'accueil de 772 places. 4 nouvelles Micro Crèches privées/associatives ont ouvert en 2023 sur les communes d'Issoudun, d'Ecueillé, du Poinçonnet et de Châteauroux.

L'Indre compte 3 886 places d'accueil individuel (MAM compris) au 31 décembre 2023.

Devenir assistant(e) maternel(le)

Dans l'Indre, l'assistant(e) maternel(le) constitue le 1er mode d'accueil des enfants de moins de 3 ans.
Si ce métier vous intéresse, vous devez au préalable formuler une demande d'agrément auprès du Président du Conseil départemental. Le Département a la responsabilité de l'agrément des assistants maternels, ainsi que de leur formation. Il assure également l'accompagnement et le suivi professionnel. Le service de la Protection Maternelle et Infantile est à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements nécessaires à votre projet.

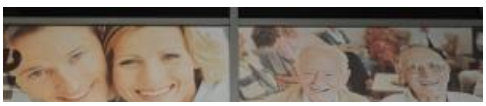
Le département compte 1 015 assistants maternels agréés au 31 décembre 2023.

Le service de PMI favorise également le développement et la qualité de l’accueil des jeunes enfants. Il est responsable de l’agrément et du suivi des assistants maternels.
Il met en place des actions de formation destinées à aider dans leurs tâches éducatives les assistants maternels accueillant des enfants confiés par leurs parents.

Un site internet dédié

Le site www.assistantes-maternelles-36.fr est le trait d'union entre les familles et les professionnels de la petite enfance en charge de l'accueil à domicile. Le site propose d'identifier et d'entrer en contact direct avec les assistant(e)s maternel(le)s susceptibles de correspondre aux attentes des parents. Il permet aussi aux assistant(e)s maternel(le)s de mettre à jour leurs informations et disponibilités afin d'apporter une information fiable et de qualité.

CONTACT





MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ

Maison Départementale de la Solidarité

4 rue Eugène Rolland
36000 Châteauroux

Direction de la Prévention et du Développement Social (D.P.D.S.)
Tél : 02 54 08 38 09
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15 (sans interruption)

Maison départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)
Tél : 02 54 35 24 24
Fax : 02 54 35 24 29
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15 (sans interruption)

Centre Local d'Information et de Coordination départemental (C.L.I.C.)
Tél : 02 54 08 37 20
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

02 54 08 38 09

Itinéraire

Courriel

DÉPARTEMENT DE L'INDRE
Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36